PLU- MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3

Modalités de mise à disposition du public

Par délibération en date du 20 mai 2025, le conseil municipal de la commune de la Trinité-Sur-Mer a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 de son Plan Local d'Urbanisme ci-après, à savoir :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée sur une durée d'un mois du 11 juin 2025 au 11 juillet 2025 inclus.
- Le dossier comportera la notice de présentation de modification simplifiée, l'information de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) prévus aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme.
- Modalités de la mise à disposition : le dossier pourra être consulté pendant la durée de la mise à disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune. Un registre sera ouvert pour permettre au public de consigner ses observations en mairie. Une adresse mail dédiée sera également à disposition du public enquêtes.publiques@latrinitesurmer.fr.
- Une permanence aura lieu, en mairie, le vendredi 27 juin 2025 de 10h à 12h.
- Fin de mise à disposition : à l'issu du délai, le registre sera clos et signé par le Maire.

Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au conseil municipal, qui adoptera par délibération le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié, tenant compte des avis émis et des observations du public.

Ces délibérations peuvent être consultées en mairie, place Yvonne Sarcey à la Trinité-sur-Mer ou sur le site internet de la commune à l'adresse https://www.latrinitesurmer.fr